



**VENDÉE**  
LE DÉPARTEMENT

**Pôle Solidarités et Famille  
Direction de l'Autonomie des Personnes Âgées  
et des Personnes Handicapées**

Service Départemental de l'Autonomie  
40 rue du Maréchal Foch  
85923 La Roche sur Yon cedex 9  
Tél. 02 28 85 88 32 - Fax. 02 51 44 20 20

# ADMISSION D'URGENCE À L'AIDE MÉNAGÈRE

Cf. art. L. 131-3 du CASF

(Deux exemplaires sont à compléter et à adresser au Pôle Solidarités et Famille dans les trois jours)

Le Maire de la commune de .....

Vu l'état de : .....

M ..... Né(e) le : .....

Adresse précise : .....

Situation familiale : célibataire - marié(e) - veuf(ve) - séparé(e) - divorcé(e) - vit maritalement.  
(rayer les mentions inutiles)

N° du dossier d'aide sociale .....

prononce son admission d'urgence au bénéfice de l'Aide Ménagère à compter du .....

à raison de ..... heures par mois.

## MOTIFS DE L'ADMISSION D'URGENCE

(Éléments permettant d'apprécier l'importance de l'aide : état de santé, isolement...)

.....  
.....  
.....  
.....

## RESSOURCES ENCAISSÉES LES TROIS MOIS PRÉCÉDANT LA DEMANDE

(Joindre les photocopies des pièces justificatives de ressources)

Nature	Montant
.....	.....
.....	.....
.....	.....

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement de données destiné au Département de la Vendée pour la gestion de l'aide sociale notamment son suivi, son versement, la transmission de cette décision, ainsi que l'établissement de statistiques anonymes. Ce traitement s'inscrit dans le cadre d'une mission de service public. Les données collectées et traitées sont conservées en lien avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur notamment au regard du recouvrement sur succession. Lorsqu'il existe un recours administratif ou contentieux, les données peuvent être conservées jusqu'à l'intervention de la décision définitive. À l'expiration de ces périodes, les données sont archivées dans des conditions définies en conformité avec les dispositions du code du patrimoine relatives aux obligations d'archivage des informations du secteur public.

Les données sont destinées aux agents habilités du Département de la Vendée et aux partenaires institutionnels participant aux finalités citées. Conformément à la loi « informatique et libertés » modifiée, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en vous adressant par voie électronique à l'adresse [protection.donnees@vendee.fr](mailto:protection.donnees@vendee.fr) ou à défaut par voie postale : Département de la Vendée, Délégué à la protection des données, 40 rue du Maréchal Foch, 85923 LA ROCHE SUR YON CEDEX 9.

À .....  
le .....

Le Maire,